Mise en œuvre du regroupement d'actions Nicox

Nouvelle étape importante pour continuer à accroitre la visibilité et la notoriété de la Société à l'international

……

19 octobre 2015

Sophia Antipolis, France

Nicox S.A. (Euronext Paris : FR0000074130, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui que le Conseil d'administration de Nicox a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions par 5 approuvé par les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 13 octobre 2015. Le regroupement prendra effet le 3 décembre 2015.

« *Je tiens à remercier nos actionnaires qui nous ont une fois de plus manifesté leur soutien en approuvant ce regroupement de titres par 5,* » déclare **Michele Garufi, Président Directeur Général de Nicox**. « *Nous pensons que ce regroupement est une étape importante pour poursuivre notre projet global visant à accroitre la visibilité et la notoriété de Nicox avant d'obtenir la potentielle autorisation de mise sur le marché de VESNEO aux Etats-Unis l'année prochaine. Nous poursuivons ainsi nos efforts pour que les marchés financiers prennent toute la mesure du potentiel de Nicox.* »

Modalités du regroupement

Les opérations de regroupement débuteront le 3 novembre 2015 selon les termes de l'avis de regroupement des actions publié le mercredi 19 octobre 2015 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Le regroupement des actions Nicox prendra effet le 3 décembre 2015. Chaque actionnaire se verra attribuer automatiquement par son intermédiaire financier 1 action Nicox nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro portant jouissance courante pour 5 actions Nicox existantes d'une valeur nominale de 0,20 euro. Le regroupement réduira ainsi le nombre total d'actions d'environ 114,3 millions d'une valeur nominale de 0,20 euro à environ 22,8 millions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'actionnaire détenant un nombre total d'actions formant un multiple exact de 5 n'aura aucune démarche à effectuer, l'opération de regroupement étant réalisée automatiquement le 3 décembre 2015.

L'actionnaire ne détenant pas un nombre total d'actions formant un multiple de 5 devra gérer ses rompus en achetant ou cédant, jusqu'au 2 décembre 2015 inclus, directement sur le marché des actions Nicox afin d'obtenir un multiple exact de 5. Passé ce délai, l'actionnaire qui n'aurait pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 5 sera indemnisé à hauteur de ses rompus restants dans un délai de 30 jours à compter du 3 décembre 2015 par son intermédiaire financier.

Les actions Nicox existantes (code ISIN : FR0000074130) seront radiées du marché Euronext et seront remplacées par les actions Nicox nouvelles (code ISIN : FR0013018124) le 3 décembre 2015. Le code mnémonique restera toutefois inchangé (COX).

Pour plus d'informations sur le regroupement, les actionnaires sont invités à consulter la Foire Aux Questions disponible sur le site internet de la Société (www.nicox.com) à la rubrique Espace Investisseurs / L'action Nicox. L'équipe Relations Investisseurs de Nicox est également disponible par courrier électronique (communications@nicox.com) pour tout élément complémentaire.

Toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de Société Générale, 32 rue du Champ de Tir – CS 30812 – 44308 NANTES CEDEX 3, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

A propos de Nicox

Nicox (Bloomberg : COX:FP, Reuters : NCOX.PA) est un groupe international spécialisé en ophtalmologie. Nous construisons et commercialisons un portefeuille diversifié de produits ophtalmiques visant à améliorer la vue de nombreux patients, grâce à nos compétences scientifiques, commerciales et en matière de partenariats.

Le portefeuille de médicaments de Nicox est déjà à un stade de développement avancé. Il inclut notamment VESNEO™ pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, pour lequel un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) a été déposé récemment auprès de la FDA par Valeant, titulaire de la licence du produit. Il inclut également l'AC-170, au stade pré-NDA aux Etats-Unis pour le traitement du prurit oculaire associé à la conjonctivite allergique, ainsi que deux candidats au stade pré-AMM en Europe : AzaSite® pour la conjonctivite bactérienne et BromSite™ pour la douleur et l'inflammation après une chirurgie de la cataracte. Au-delà de ces candidats à un stade avancé, Nicox développe un portefeuille de produits ophtalmiques basés sur sa plate-forme de recherche centrée sur la libération d'oxyde nitrique. Le groupe, présent dans six pays dont les États-Unis, gère des activités commerciales en direct dans les cinq principaux marchés européens et dispose d'un réseau de distributeurs en expansion dans le reste du monde.

Le siège de Nicox est en France et le groupe compte plus de 130 collaborateurs dans le monde. La Société est cotée sur Euronext Paris (compartiment B : Mid Caps) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150. Pour plus d'informations sur le Groupe, ses produits commerciaux ou ses projets en développement, veuillez consulter www.nicox.com.

Prochains évènements 2015

Conférences financières et business

5 nov.	Société Générale Healthcare Forum	Paris, France
12-13 nov.	Bryan Garnier Healthcare Conference	Paris, France
17-18 nov.	Stifel Healthcare Conference 2015	New York, United States
20-21 nov.	Actionaria 2015	Paris, France
24 nov.	Natixis MidCap Conference	Paris, France

Conférences scientifiques

14-17 nov.	AAO – American Academy of Ophthalmology	Las Vegas, Etats-Unis
27-30 nov.	SOI National Congress	Rome, Italie

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co	Hugo Solvet	Paris, France
Invest Securities	Martial Descoutures	Paris, France
Stifel	Max Herrmann	Londres, Royaume-Uni
Kepler Cheuvreux	Alexandra Ralli	Paris, France

COX LISTED EURONEXT

ELIGIBLE PEA PME

Contacts

Nicox **Gavin Spencer** | Executive Vice President Corporate Development
Caroline Courme | Communication Manager
Tel +33 (0)4 97 24 53 43 | communications@nicox.com

Relations presse

France **NewCap |** Nicolas Merigeau
Tel +33 (0)1 44 71 94 98 | nicox@newcap.fr

Royaume-Uni **Jonathan Birt**
Tel +44 7860 361 746 | jonathan.birt@ymail.com

Etats-Unis **Argot Partners** | Eliza Schleifstein
Tel +1 (917) 763-8106 | eliza@argotpartners.com

Relations investisseurs

France **NewCap** | Julien Perez | Valentine Brouchot
Tel +33 (0)1 44 71 94 94 | nicox@newcap.fr

Etats-Unis **Argot Partners** | Melissa Forst
Tel +1 (212) 600-1902 | melissa@argotpartners.com

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2014 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 avril 2015, lequel est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).